

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 novembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DAE 245** Subventions (111.000 euros) et conventions avec seize commerces culturels dans le cadre de l'appel à projets Disquaires.

**M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 1511-1 et suivants ;

Vu l'article L. 2251-3 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose de signer seize conventions et de verser aux commerces culturels dont la liste suit, les subventions d'investissement qui y sont liées ;

Sur le rapport présenté par Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement est accordée aux commerces suivants pour la rénovation de leur boutique ou l'acquisition d'outils ou d'équipements leur permettant d'accroître leur professionnalisme et leur attractivité :

- 7.000 euros pour le projet porté par la boutique Maquis Store, située 187 rue Saint-Denis (2e) ;
- 8.000 euros pour le projet porté par la boutique Mélomania, située 38 boulevard Saint-Germain (5e) ;
- 9.000 euros pour le projet porté par la boutique Balades sonores, située 1-3 avenue Trudaine (9e) ;
- 9.000 euros pour le projet porté par la boutique Ground Zero, située 114 rue du Faubourg Poissonnière avenue Trudaine (10e) ;
- 9.000 euros pour le projet porté par la boutique The Walrus, située 34 ter rue de Dunkerque (10e) ;
- 5.500 euros pour le projet porté par la boutique Rupture Inside, située 3 rue de la Fidélité (10e) ;
- 5.000 euros pour le projet porté par la boutique Potemkine, située 30 rue Beaurepaire (10e) ;

- 8.000 euros pour le projet porté par la boutique Betino's Records, située 32 rue Saint-Sébastien (11e) ;
- 6.000 euros pour le projet porté par la boutique Born Bad Records, située 11 rue Saint-Sabin (11e) ;
- 5.000 euros pour le projet porté par la boutique Music Fear Satan, située 4 bis rue Richard Lenoir (11e) ;
- 7.000 euros pour le projet porté par la boutique Le Silence de la rue, située 39 rue Faidherbe Trudaine (11e) ;
- 9.000 euros pour le projet porté par la boutique Fargo, située 20 rue de Chanzy (11e) ;
- 8.000 euros pour le projet porté par la boutique Citeaux Sphère, située 1-3 avenue Trudaine (12e) ;
- 6.500 euros pour le projet porté par la boutique Hand and Arms, située 72 rue Crozatier (12e) ;
- 2.000 euros pour le projet porté par la boutique La Cuve à son, située 56 rue traversière (12e) ;
- 7.000 euros pour le projet porté par la boutique Soul Ableta, située 47 rue Marcadet (18e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes, sur le modèle de la convention type, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**